N° 154. — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Jeudi 3 Juin 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 054)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux, 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

OPINIONS

LES SALES BÊTES

« Oh ! les sales bêtes ! » Vous avez souvent entendu cette exclamation. Elle s'adressait à des gens hargneux, de mauvaise digestion, de constipation tenace, qui débitaient contre tout le monde, qui trouvent des poils sur tous les œufs et pour lesquels les meilleures intentions ne sont que des noirs dessins, les démarches les plus anodines que des coupables interventions.

En lisant l'*Humanité* de mardi, je n'ai pu retenir ce cri. J'avais recommandé le capitaine Marix. Mon nom figurait sur la liste, « en pilori », dans le « bonoo boua radicale, bien gluante et bien sale », dans « la gratin de la maçonnerie, le Gotha de la rue Cadet... les Montmorency de la rue de Valois ».

De quels bons sentiments est animé le rédacteur de l'*Humanité* !

Pourtant la mesure a été quelque peu dépassée. Et il semble bien que Jaurès ait été plutôt ennuyé de la Sortie de son collaborateur. Il convient que dans la liste publiée par l'*Humanité* il est beaucoup d'hommes jeunes et vieux dont l'honorabilité est au-dessus de tout soupçon », qui « ont pu laisser surprendre leur signature et leur recommandation.

J'ai cru d'abord avoir mis ma signature au bas d'une pétition en faveur du capitaine Marix, sur la sollicitation de quelques-uns de mes collègues. J'ai dit cela à un rédacteur du *Matin*, la vérité est tout autre, j'étais mal servi par mes souvenirs ; mes registres ont été plus précis. C'est le 2 février 1906 que j'ai recommandé ce capitaine. Je l'ai fait sur l'intervention d'un de mes excellents amis et compatriote, capitaine d'état-major. Il est inutile que je donne son nom, mais il est d'une bonnéleté au-dessus de toute épreuve. Il est loin d'être un *solliciteur tard*. Son loyalisme républicain eut l'occasion de s'affirmer pendant l'affaire Dreyfus. Aussi le ministre de la guerre, pen rassuré sur l'état d'esprit des officiers de la garnison de Paris, pensa-t-il à lui lorsqu'il eut décidé de s'entourer d'officiers républicains.

Le langage que m'a tenu ce digne et loyal officier, chacun le devine, « il y avait un intérêt public à charger de l'instruction près les conseils de guerre de Paris des officiers aux opinions républicaines éprouvées », et, dame, il faut bien reconnaître que les circonstances donnaient à ses arguments une force irrésistible.

Voilà comment, sans le connaître, j'ai recommandé pour la deuxième conseil de guerre de Paris un officier qui était déjà rapporteur près du conseil de guerre d'Amiens.

Je n'éprouve pas de gêne le moindre regret. Je ne sollicite ni les excuses embarrassées de quiconque, ni la bienveillance de personne. De ma recommandation, je prends très hautement la responsabilité. Et ce que j'ai fait, je suis prêt à le refaire. Je n'ai pas encore trouvé l'art de modifier mes idées d'après le mouvement désordonné et vague des circonstances et des caprices.

Il y a quelques années, l'opinion publique elle-même réclamait notre intervention dans l'octroi des emplois. La faision était sinon partout, du moins en beaucoup d'endroits. Les ministres avaient souvent placé à côté d'eux des hommes qui étaient prêts à se retourner contre la République. On leur en faisait grief. Au moment de signer des nominations, ils étaient perplexes. La garantie d'un parlementaire était la bienvenue. J'ai connu des ministres de la guerre qui la sollicitaient. C'était pour nous un moyen, approuvé par l'opinion d'ailleurs, de collaborer à la défense de la République. Jaurès lui-même, en prenant la défense du ministre de la guerre André, lors de la fameuse séance de l'interpellation Guyot de Villeneuve, donnait à cette thèse sa Bouffiante approbation.

Aujourd'hui on a des tendances à lier les ministres par les décisions des commissions supérieures. Elles existaient ces commissions, au moment de l'Affaire. La volonté populaire en brisa un certain nombre. Elles complotaient contre la République. Qui donc oserait aujourd'hui blâmer le concours apporté par les mandataires du peuple à cette œuvre de destruction ? — le moi n'est pas trop fort. Et curieux qui, dans le parti républicain, oserait se lever ? Pas un socialiste. Ils tonchent avec un ensemble admirable et une ardeur toute militaire. J'en sais encore pour mon parti tout plein de fierté.

Nous n'avons fait que ce que tout le monde a fait. Il n'y a ni courage ni loyauté à ne point le reconnaître. Ah ! comme cette vérité éclaterait si on dépouillait, dans les ministères, les dossiers de tous les fonctionnaires ! Combien de noms de nos collègues socialistes unifiés glisseraient à terre ! On les rencontre même aujourd'hui dans les antichambres ministérielles. S'ils y ont voir les ministres ce n'est point, je suppose, pour chanter l'Internationale, — heureusement d'ailleurs, car l'accord ne serait point parfait ! Que dis-je ? Est-on bien sûr que l'ouverture du dossier Marix ne laisserait pas glisser quelques noms du parti socialiste unifié ? Morizet n'est, paraît-il, contenté de l'entrouvrir. Pourquoi cette timidité chez un homme ensuite audacieux ? Une seule réserve ne me dit rien qui vaille. Il est vrai que cela ne changerait rien au fond. Si on avait pu, un feuillet, apparitenant à Jaurès lui-même qu'on n'aurait rien prouvé ni contre lui ni contre ses amis.

La morsie de tout cela c'est qu'on a toujours lord de descendre à des procédés de polémique qui sentent la rage et fleurent la malhonnêteté. Un parti qui sait rester digne de lui a dans son jeu un atout de plus. Les sales bêtes ne prospèrent jamais.

M. DEVEZE,
Député du Gard.

EXEMPLE A SUIVRE

A la bonne heure. Voilà une solution, ou nous ne nous y connaissons pas. Pour remédier au chômage, il y a mieux que chose bien simple à faire. Ne plus créer de recommandations. Ne plus faire aucune recommandation. Tous les dossiers vierges de recommandations. Ce serait la mort du favoritisme, de la recommandation écrite, la plus commune, la plus quémandée, la plus nocive.

Ce n'est pas tout à fait cela que vient de décider, dans sa dernière assemblée générale, l'Amicale des instituteurs de l'arrondissement de Toulouse-Garonne. Mais c'est tout comme. Les membres de l'Amicale des instituteurs de Toulouse-Garonne ont souscrit l'engagement « de ne pas solliciter, soit directement, soit indirectement l'appui d'hommes politiques ou de personnes influentes à un titre quelconque, pour obtenir une nomination à un poste, un avancement au choix ou une récompense honorifique ». Mieux encore, le bureau de l'Amicale a été chargé « de demander aux notabilités politiques du département de s'engager à ne recommander aucun membre de l'enseignement auprès de l'administration ». C'est net et clair. Les instituteurs de Haute-Garonne sont dans la vraie voie.

Maintenant, à d'autres qu'aux de s'y engager à leur tour. Il est malheureusement exact que cela qui existait le plus fort contre le favoritisme n'est pas toujours dédaigné d'y avoir recours. Voyons. La main sur la conscience. Qu'un fonctionnaire se lève et dise : « Moi, je n'ai jamais demandé aucune recommendation. Je n'ai jamais été appuyé par personne ». Certes, il y en aura. Il est des gens modestes, ou dénués de relations, qui font leur petit bonhomme de chemin sans rien solliciter. Mais combien sont-ils ? Les instituteurs de Haute-Garonne, répétons-le, sont dans le vrai. En inaugurant par leur résolution de ne plus réclamer aucune recommendation, le régime de la justice. Que tout le monde fasse de même. Il n'y aura plus besoin de statut. La conscience des solliciteurs sera tranquille. Et tranquille aussi les solliciteurs : sénateurs, députés, édiles, personnages de tout rang, qui passent leurs matinées dans les antichambres ministérielles à piétiner des gens dont la reconnaissance est le plus souvent le moindre souci.

La Politique

Je parlais hier du grand projet gouvernemental ongnisé contre le chômage, en m'efforçant d'en exposer clairement les points principaux. J'estime que ce sera un des plus magnifiques efforts tentés jusqu'ici pour amener la disparition de la misère et pour rendre aux hommes l'exercice trop illusoire du droit au travail.

Cependant, il ne faudrait pas conclure de l'exemple fourni par le ministère anglais, que l'initiative du pouvoir doit se substituer partout et à propos de tout à l'initiative individuelle. Rien ne serait plus malheureux et plus immoral qu'une telle conception. Elle abaisserait l'individu au rang d'un misérable rouage n'ayant rien en propre et demeurant étranger à la direction de la machine.

Je crois que l'action sociale, pour être soine ne doit s'exercer que là où l'action personnelle est impuissante. Le chômage est, le plus souvent, au-dessus des forces de n'importe quel individu. L'ouvrier sans emploi n'a aucun moyen de se faire donner quand même un travail. Seule, la société est capable d'assurer à tous, c'est-à-dire à chacun, la tâche quotidienne, d'où vient le pain.

En résumé, nous devons encourager, approuver, faciliter, l'initiative privée, la solidarité entre les hommes, les œuvres émanant de groupes indépendants, et surtout celle chose admirable, faite d'épargne et de fraternité, qui se nomme le mutualisme, combattu avec âpreté par les étatistes.

Or, il est bon de constater qu'en dépit de toutes les attaques et cons souffrir de nos querelles politiques et sociales, la mutualité française grondit sans cesse et voit s'accroître tous les jours le nombre énorme de ses adhérents. J'ai sous les yeux un exposé de sa situation présente, et les chiffres qu'il fournit sont de nature à nous réjouir.

Il existait en 31 décembre 1908, date où s'arrête la statistique du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, 19,097 sociétés de secours mutuels, reconnues d'utilité publique, ainsi réparties :

	MEMBRES
Adultes	13.575
Scolaires	2.098
Libres	3.224

Sur ce nombre, 18,171 ont fourni des renseignements statistiques à l'administration et voici leur effectif :

	MEMBRES
Approuvées	3.258.520
Scolaires	745.118
Libres	449.381

Le nombre des sociétés approuvées s'est accru dans le courant de l'année de 618 unités et, celui des mutualistes de 350,157.

Quant au chiffre des cotisations, il atteint près de 68 millions par an !... Et le mouvement ascensionnel mutualiste ne semble pas sur le point de s'arrêter !

N'y a-t-il pas là de quoi nous donner confiance en l'avenir ? Et ne peut-on pas affirmer qu'une nation qui fournit une si noble démonstration de la force individuelle, ne sombrera jamais dans l'étatisme ?

Henry JAGOT.

PAGES LITTÉRAIRES

LEQUEL ?

PAR

Jean ROCHON

Son gendre sorti pour aller rafraîchir les lèvres, le père Faucher se verse un verre de marc qu'il lampe d'un seul trait, lume ensuite une prise sur le revers de sa main, puis, se tournant de quart vers une jeune femme, qui tricotait auprès de la table dans le pan de lumière crue :

— Annette, dit-il à mi-voix, j'ai vu le douleur ce tantôt.

Elle leva les yeux, subitement angoissée :

— Ah !... Qu'est-ce qu'il a dit ?

— Il m'a dit... Il m'a dit la vérité, perbleu ! Et je n'ai point l'intention de la mâcher aux trois quarts : Germain est fichu !

L'aiguille chut à l'avant-dernière maille de la manche. Annette se haissa pour la ramasser, et, comme elle se taisait, les yeux fixés et la poitrine convulsive, le vieux reprit, implacable :

— Moi, ça ne m'a pas autrement surpris. A entendre ces quintes de toux sèche, à voir ses oreilles se décoller, et ces épaules pointer sur son torse comme les moignons d'une souche creuse, il n'y avait malheureusement pas de doute à avoir. Je ne l'ai pas caché mes craintes, à ce sujet, depuis le printemps dernier... Mais, enfin, je tenais à acquérir une certitude... C'est pourquoi j'ai été, ce tantôt, chez m'leur Poirier... : « Voi' gen... dit, qu'y me dit, est tuberculeux jusqu'à la moelle des os. Tout les remèdes que je s pourrais lui donner ne serviraient à rien... » Qu'il mange, qu'il boive ce qui lui lero » plaisir... L'essentiel est qu'il ne se doule » pas, jusqu'à la dernière minute, de la gra » vité de son état. »

— Mon Dieu ! sanglota la jeune femme.

Le père Faucher lume une nouvelle prise, et murmura, le ton dourd, amolli par une pointe d'émotion réelle, comme s'il se parlait à lui-même :

— C'est un malheur, sûrement !... un grand malheur. Germain avait eu mettre en valeur les biens... On s'attendait incliement avec lui... Il avait du goût pour le terroir et du cœur pour le bétail... A noi' égard il se montrait affectionné en diable... Un brave garçon, là !... Mais, lors même que nous nous mangerions les sangs, ma pauv' fille, on ne sera guère plus malin. Antoni en l'ronde son pari par avance...

Et, en manière de conclusion, il ajouta le regard égaré vers le fond de la pièce, où, dans la pénombre s'estompait le cadre d'un berceau grossièrement laqué :

— Mieux vaut songer au blé qui pousse qu'à celui qui est moissonné.

Annette laissa tomber son ouvrage sur ses genoux : d'instinct, elle supputa le pas-sé du jeune blessé :

— Germain pourrait me donner son mal ?

— Donne ? Tu n'es pas mal d'hier, je suppose ? Tu as vu assez d'ennemis autour de lui... Monsieur Poirier m'a même dit la-dessus un mot assez curieux... Attends que je m'en souvienne... « La... le cas... cohabitation... eu, c'est bien ça... le cohabitation avec un phtisique est une des plus dangereuses qu'on soient... »

— Je ne peux pourtant pas...

***

Il se leva affecta un ton détaché.

— Fais ce que tu voudras, ma fille... Je n'ai pas de conseil à te donner... Tu as bien mari d'un côté, ton enfant de l'autre... Choisis !... Parce qu'il ne faut pas compter sur moi pour l'élever, ton p'tiot. J'ai soixante-cinq ans sonnés... Je peux « passer » d'un moment à l'autre... Alors et... des fois... tu viendra à faire comme la Pechaux, qui a mis plus ni moins pour rejoindre son homme en terre... quoi qu'il advienne... le p'tiot ?...

Avec ce que t'es déjà si forte !

La main sur le loquet de la porte, le vieux se retourna :

— Tu sais où est ton chambre ?... Il y a des draps neufs dans l'armoire... Fais-en à ta guise... Et dis à Germain que j'ai été coucher dans le chambrette au-dessus du fourroil... pour avoir plus chaud.

Le poucier fit basculer le loquet :

— Tu as compris ?... Bonsoir !

... Seule Annette s'effara.

Dans le chaos d'idées qui le fourmillaient le dilemme se posa, pourtant, avec une netteté, une précision vraiment extraordinaire pour son médiocrité russet recroquevillée en étoile. Son intuition perçu les réticences du vieillard avec la promptitude d'une lartère qui pénètre dans un bois vermoulu : pour se réserver à l'amour de son enfant, il laissait se dérober à celui du père... Nécessité effrayante ! Abîme au bord duquel le cœur et les entrailles se dispulent mutuellement la pas... Un berceau d'une part, une couche de l'autre... Et, dans l'intervalle, la vie ou la mort au choix !

De prime abord l'hésitation n'était pas possible. Annette aimait Germain. Jamais elle n'aurait eu le courage de se séparer de lui, de le soustraire à sa tendresse, d'écarter son front du sien. D'ailleurs, ce courage aurait toutes les apparences d'une cruauté sans nom. Ne serait-ce pas lui dire ouvertement, brutalement, lâchement : « Ton arrêt de mort est prononcé ». Il le resté encore quelques mois, quelques jours à souffrir. Ne contaminie pas mon existence de lui, souffle-le jette pas le poison dont tu te meurs en mes bronches. J'aurai soif de vivre, quand tu serai parti ! »

Non, l'attitude d'Annette ne s'offrirait pas à la réduction de pensées aussi honteuses. Dû-elle suivre de près Germain dans sa tombe, elle ne ferait pas ça ! Elle ne s'éloignerait pas de lui comme d'une charogne dont la vue vous soulève et le relent vous écœure. Il souffrait, la maladie était incurable, l'issue faite était peut-être imminente : raison de plus pour se rapprocher, au contraire, de lui, pour lui dissimuler l'affreuse réalité, pour adoucir ces derniers instants.

***

Et, pourtant, en elle... dans le trélonde de son être... quelque chose s'agitait... un rien, une fibre, un point douloureux, qui le lancinait, angoissait, pinçait sa chair à la façon d'un étau. Et, par instants, une voix intérieure montait qui dominait celle que sa douleur lui criait aux lèvres, qui refoulait son sanglot d'amour, l'offrande pleine de son cœur éperdu. A son insu, son regard se portait sur le berceau noyé dans la pénombre, où reposait un frêle souffle de vie... Et la pensée, parfois errait plus loin que le regard, allait fouiller au fond, vers l'alcôve aux courtines de cotonnade à ramages où l'homme s'acharnait chaque soir, haraussé, brisé, moulu, impatient de s'étendre entre les draps de toile bise.

Impulsive, Annette se leva, courait au berceau, inclina sa détresse vers le visage rose de l'enfant, le dormait, guettant son respiration, se penchait sur la bouche... et elle voulait y puiser un avis, trouver une détermination suprême. Sa douleur chavirait dans un mutisme éperdu.

— Mon petit !

Elle était vraiment... [illegible] Son âme s'effondrait, exaspérée, dans la détresse... Mais un bruit de pas vint la tirer de son... Il fit-rendez-vous en sursaut. Elle essuya ses yeux. La porte s'entre-bâilla. Germain parut.

— Eh vient de coucher Annette ?

— Oui, fit-elle sans hésitation, le l'attendrai.

Et il ne se doute nullement que ce soir-là, le cœur de la femme avait fait faire une fois pour toutes celui de la mère.

LA PLAINTE

pour détournements de dossiers

Une déclaration de M. Thomson

Paris, 2 juin.

M. Gaston Thomson a été entendu à neuf heures, ce matin, dans les bureaux de la rue Royale, par les magistrats du parquet maritime de Cherbourg.

Sur une interrogation de M. le lieutenant de vaisseau Bignat, rapporteur, l'ancien ministre de la marine a expliqué qu'il avait au moment de son départ, demandé à M. Dupont, à titre de service personnel et en quelque sorte comme le complément de sa collaboration de quarante-cinq mois et de son inlassable labeur, de secrétir et de conserver ses papiers personnels, c'est-à-dire toutes les copies relatives à des études propres, les notes faites en vue du travail particulier du ministre, les reproductions de documents qui pourraient, le cas échéant, permettre de fournir toutes les explications nécessaires soit à la tribune, soit dans la presse, sur les mesures prises, les projets réalisés, les actes ordonnés pendant son administration.

Il ne s'agissait, bien entendu, ni d'originaux ni de pièces confidentielles, secrètes et graves, mais — ce qui est absolument dans le droit du ministre — de la reproduction de tous les renseignements qui pourraient justifier une longue gestion, pour répondre les demandes formulées par lui à d'autres ministères, et aussi pour défendre à l'occasion, dans les controverses maritimes, des idées personnelles sur les transformations de notre marine de guerre, sur les conditions de notre développement naval, sur les programmes de construction et d'utilisation de notre flotte, sur le personnel ouvrier, sur les comparaisons avec les marines étrangères, etc.

C'est à l'école du génie maritime, c'est-à-dire dans un endroit peu mystérieux et qui est une dépendance du ministère de la marine, que ces papiers avaient été portés, et les magistrats, qui les avaient examinés, avaient pu se rendre compte de leur caractère et de leur intérêt technique.

Sur l'incident d'Hélène, M. Gaston Thomson a expliqué ce qui s'était passé. Il a montré que dans cette circonstance comme dans toutes les autres, son ancien chef de cabinet, qui s'avait fait que suivre ses instructions, n'avait agi avec la plus grande correction et la plus entière bonne foi. Il a établi que l'existence des deux pièces (note du contrôleur et lettre de M. Boucoiran), formant le dossier de cette affaire était précieuse, surtout pour son administration, car leur examen suffisait pour faire comprendre l'attitude du ministre en cette occasion.

M. Gaston Thomson, en sa fin, a revendiqué pour lui-même toute la responsabilité des actes accomplis.

Les Agriculteurs du Nord

M. ERNEST MAGAREZ
Président de la Société des Agriculteurs du Nord.

Nous publions d'autre part le compte rendu de l'assemblée générale du 1 juin et de l'installation du nouveau bureau pour 1909-1911.

Conseil des Ministres

Paris, 2 juin.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le Conseil n'est d'abord occupé des questions à l'ordre du jour des Chambres.

A la Cour des Comptes

Le ministre des finances a fait signer un nouvel, dans le haut personnel de la Cour des comptes qui a pour point de départ la démission de M. Charles Laurent, premier président de cette Cour. M. Charles Laurent renonce aux fonctions publiques pour occuper une situation privée.

Sont nommés :

Premier président de la Cour des comptes : M. Alfred Hérault, doyen des présidents de chambre.

Président de chambre : M. Albert Petit, conseiller maître.

Conseiller maître : M. Dubois de l'Estang, conseiller référendaire de 1re classe.

M. Hérault, qui succède à M. Ch. Laurent, a été député de la Vienne et sous-secrétaire d'Etat aux finances avec M. Sadi Carnot comme ministre dans le cabinet Henri Brisson de 1885.

L'Exposition de Rome

La Chambre a adopté M. Henri Hervé [illegible] ministériel [illegible] ministre de l'Instruction publique [illegible] la France à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Rome en 1911 et pour laquelle le gouvernement de la République a envoyé son adhésion, au gouvernement italien.

Mouvement préfectoral

Le mouvement préfectoral qui devait être soumis ce matin à la signature du Président de la République a été retardé par suite de modifications qu'on a jugé utile de lui faire subir.

La prochaine réunion du Conseil a été fixée au samedi 5 juin.

Informations parlementaires

A la commission des douanes

La commission des douanes a décidé cet après-midi que le projet de loi relatif aux transports maritimes, déposé à la commission de la grève des inscrits maritimes. Elle a repoussé l'article du projet par lequel le gouvernement demandait l'autorisation de décrétrer pendant la grève le monopole de pavillon français entre la France, l'Algérie et la Tunisie, mais elle a admis, en les complétant, les dispositions du projet donnant certaines facilités douanières pour le transport par les ports étrangers de produits nécessaires aux industries en France. Ces produits, lorsqu'ils seront manufacturés d'Algérie ou de Tunisie, dans les ports algériens ou tunisiens demandant l'autorisation de décharge